



**Mairie de Trèves (Rhône)**  
**450 route des Deux Vallées**  
**69420 TREVES**

**COMPTE-RENDU de la SEANCE**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 22 SEPTEMBRE 2014**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 septembre 2014 s'est réuni le 22 septembre 2014 à 19 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.**

**Président :** Annick GUICHARD, Maire

**Secrétaire élu :** François JACQUEMOND

**Membres présents :** Annick GUICHARD - Michel CHARMET - Erik CHAPELLE - Vincent MOREL - Thérèse MOROT - Gabrielle MILHAU - François JACQUEMOND - Monique IMBERT - Dominique LEAULT - Karim BACHEKOUR -

**Membre excusé :** Jean CHARMION (procuration A. Guichard) - Romain OGIER - Laure RIVOIRON - Robert GAUTHIER - Conception HARO

Le compte rendu du Conseil Municipal du 07 juillet 2014 après modification relative aux travaux prévus au hameau de la Basse Dhuire est adopté.

**76/2014 – Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir**

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :
  - Ménage : entretien des locaux communaux, scolaires et périscolaires
  - Restaurant scolaire : surveillance, chauffe des plats et service
  - Rythmes scolaires ou garderie (renfort éventuel) : surveillance et animation
- Durée du contrat : 12 mois renouvelable 2 fois
- Durée hebdomadaire de travail : 24 h 00 sur dérogation
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la MIFIVA et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif «emplois d'avenir» dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :
  - Ménage : entretien de locaux communaux, scolaires et périscolaires
  - Restaurant scolaire : surveillance, chauffe des plats et service
  - Rythmes scolaires ou garderie (renfort éventuel) : surveillance et animation
- Durée du contrat : 12 mois renouvelable 2 fois

- Durée hebdomadaire de travail : 24 h
- Rémunération : SMIC

**AUTORISE** Mme le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

### 77/2014 – Création d'un comité consultatif « Cimetière »

Madame le maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Il estime qu'il y aurait intérêt à créer un tel comité consultatif pour associer des personnes qualifiées à une étude concernant le projet d'aménagement du cimetière communal.

Il propose au conseil que ce comité soit composé de la manière suivante :

Madame GUICHARD Annick, Maire et Présidente,  
 Mme Thérèse MOROT, adjointe au Maire  
 Mme Gabrielle MILHAU, conseillère municipale,  
 Mme Michèle SEEMANN  
 M. Lucien CHEVALLIER  
 M. Michel CHAUFFOUR

**Le conseil municipal, adoptant les propositions de M. le maire et après délibération, à l'unanimité**

**DECIDE** de créer un comité consultatif chargé d'étudier le projet d'aménagement du cimetière et donner au conseil municipal un avis sur ce projet.

**DIT** que ce comité est composé de la manière suivante :

Madame GUICHARD Annick, Maire et Présidente,  
 Mme Thérèse MOROT, adjointe au Maire  
 Mme Gabrielle MILHAU, conseillère municipale,  
 Mme Michèle SEEMANN  
 M. Lucien CHEVALLIER  
 M. Michel CHAUFFOUR

### 78/2014 – Décisions modificatives Budget général 2014

Madame le Maire propose d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur le Budget Général 2014 :

#### DM n° 3 : Fonctionnement

73918/014 Autres reverses sur impôts locaux	+ 1 363.00 €
022/22 Dépenses imprévues	- 1 363.00 €
64162/012 Emplois d'Avenir	+ 4 650.00 €
6413/012 Personnel non titulaire	- 4 650.00 €

#### DM n° 4 : Investissement

2031/20 Frais d'Etude	- 1 783.43 €
202/20 Op 161 Frais doc Urbanisme	+ 235.63 €
2031/20 Op 161 Frais d'étude	+ 1 547.80 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** les décisions modificatives sus visées.

## QUESTIONS DIVERSES

**Annick Guichard :**

- Des parents s'interrogent sur le tarif de la garderie ➤ le forfait actuel est de 2,45 €/jour soit un tarif horaire moyen actuel de 0,90 €/heure pour un enfant qui resterait en garderie la totalité du temps d'ouverture. Le coût réel est de 2,35 €/heure. Cette tarification est donc loin de couvrir le coût réel du service. Le solde est pris en charge par la collectivité.
- Une demande a été formulée pour ouvrir le centre de loisirs sans hébergement aux enfants âgés de 4 ans ➤ à ce jour, 5 enfants seraient susceptibles d'être accueillis en 2015. Au regard du coût annuel d'un animateur (5 000 € pour 355 heures), il n'est pas possible de répondre favorablement à cette demande.
- Pour répondre à la réforme des rythmes scolaires, les classes n'étant pas toujours adaptées, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) peuvent se dérouler sur un autre site (Trèverie, jardin périscolaire).
- Les ouvertures du clocher de l'église ont été obstruées en raison de la profusion de pigeons. Les pigeons devront à terme, disparaître du bourg.

**Erik Chapelle**

- informe que l'entreprise Citéos doit prochainement intervenir pour l'éclairage public aux abords de la Trèverie.
- fait un point sur la fin de la numérotation des habitations et les actions nécessaires à la mise à jour des coordonnées pour GPS. Un devis a été reçu et doit être étudié.
- informe que la CCRC va finalement intervenir en un déplacement au Hameau de la Basse Dhuire pour des raisons financières
- rappelle qu'une demande a été faite pour aménager une partie de la voirie communale à la Basse Dhuire donnant accès à une habitation privée : Après débat, lors du conseil municipal du 7 juillet 2014 avait émis un avis favorable pour que soit réalisée, par la CCRC qui dispose de la compétence voirie, une préparation (concassé) en 2014 puis la pose d'un enrobé en 2015. Pour des raisons de coût la CCRC va finalement effectuer ces travaux en une seule fois.

**Thérèse :**

- Commission jeunesse de la CCRC : proposition de créer des sites multi-activités sur différentes communes et créer un nouveau poste d'animateur à la CCRC.
- il serait souhaitable d'installer un panneau d'affichage sous l'abri bus Route des Deux Vallées pour alerter les jeunes sur les activités proposées ➤ un devis va être demandé
- Association Intercommunale d'Aide à Domicile (AIAD) : lors de l'assemblée Générale extraordinaire Mme LIOUD a été élue présidente. L'activité de l'association étant en essor, nécessité d'augmenter les horaires de travail de la Directrice donc éventuelle augmentation de la participation des communes (1.50 € à 1.75 €/heure).

**Monique Imbert :**

- La ludothèque débute le 30 septembre jusqu'au 16 décembre 2014 dans la salle sous le préau à l'école.
- Le projet de relais poste à la boulangerie est toujours en cours
- Demande d'installer un banc entre billodrome et jeux d'enfants à la Trèverie ➤ Voir si l'installation ne pose pas de problème de sécurité puis demander un devis.

**Karim Bachekour :**

Syndicat Rhodanien de Développement du Câble : assemblée du 17/09/2014 : l'objectif sur 6 ans est de mettre en concurrence SFR et Orange face à Numéricâble et de disposer pour 80 % du territoire du Rhône de la fibre optique.

Différents problèmes ont été soulevés :

- réseau, logettes et câbles aériens non entretenus
- contact difficile avec abonnés et/ou futurs abonnés avec Numéricâble

Suite à la numérotation des habitations, Numéricâble ne se repère plus. Un fichier mentionnant les numéros de parcelles, les numéros d'habitations ainsi que les numéros de logettes à repérer sur le terrain va être transmis à Numéricâble pour mise à jour.

Des photos vont également être transmises à Numéricâble pour attester du mauvais entretien du réseau (ce qui a déjà été fait dans le passé mais sans suite donnée par l'entreprise).

**Fin 22 h 40**

*Pour rappel , commission appel d'offre pour consultation Toit boulangerie le 30/09/2014 à 19 h 00.*